



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0970

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Adhésion de la Métropole de Lyon à la charte de mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées et à l'association MONALISA - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Rabatel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guiland, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jaquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 1 février 2016**Délibération n° 2016-0970**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Adhésion de la Métropole de Lyon à la charte de mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées et à l'association MONALISA - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Pôle personnes âgées et personnes handicapées - Direction de la vie à domicile

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

La Métropole de Lyon s'engage dans le domaine de la solidarité, en particulier au niveau des personnes âgées et, notamment, sur les actions pour le "mieux vieillir". La modernisation de la vie à domicile est un axe essentiel de cette politique. Un des enjeux forts est de lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Le rapport "MONALISA" remis le 12 juillet 2013 à madame la Ministre en charge des personnes âgées et de l'autonomie rend compte d'une volonté inter-partenariale et inter-associative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées.

Il formalise des préconisations élaborées et portées par tous les participants à ce travail collectif qui fonde la démarche de mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées (MONALISA).

C'est à la suite de ce rapport qu'a été constituée une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée "Association pour la mobilisation nationale contre l'isolement social des âgés" (MONALISA).

Les objectifs du dispositif sont de lutter contre l'isolement des personnes âgées en les maintenant dans leur activité essentielle pour garantir le lien social.

Un comité de pilotage local se réunit au moins 2 fois par an. Un groupe de soutien institutionnel est mis en place au niveau national.

Modalités de représentation

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver l'adhésion à la charte MONALISA et à l'association éponyme. Sur cette base, il appartient au Conseil de désigner un représentant au sein de l'assemblée générale de cette association ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la signature de la charte "Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées" (MONALISA),

b) - l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association MONALISA ; étant précisé que ladite adhésion ne donne pas lieu au versement d'une cotisation.

2° - Autorise monsieur le Président à signer :

a) - ladite charte,

b) - tout acte relatif à la régularisation de l'adhésion précitée.

3° - Désigne madame Claire LE FRANC pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.